

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-58

Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme
CABANNE ; M. PIERRE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme
DARIES à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

Tome 1 - N°23-58 - OBJET : Restitution des équipements et du matériel confiés aux agents du CCAS de la ville de Tours.

Chaque agent du CCAS de la ville Tours se voit confier les équipements et le matériel nécessaires pour remplir ses missions. Dès lors que l'agent n'exerce plus sa mission liée à une fin de contrat ou tout autre motif de départ, il est tenu de restituer les équipements et le matériel qui lui ont été remis.

Des manquements dans le retour de ces équipements et matériels ont été constatés générant ainsi un préjudice financier pour le CCAS, ainsi qu'une désorganisation des services due à la nécessité de commander à nouveau et en urgence des équipements et matériels qui auraient dû être restitués au CCAS.

La présente délibération est destinée à assurer le recouvrement par le CCAS de la ville de Tours de tous les éléments « équipements et matériels » confiés à un agent qui quitte l'établissement.

A défaut de restitution, un titre de recettes pour chaque équipement ou matériel manquant sera systématiquement émis et adressé à l'agent concerné, suivant le montant fixé ci-dessous :

Badge d'accès Octime	20
Tenue de travail	100
Pour chaque clé (bureau, local vélo...)	20
Badge d'accès Vigik	50
Ordinateur portable	2000
Ecran d'ordinateur	300
Téléphone portable	500
Tablette	500
Sac d'ordinateur	50
Valise d'ordinateur	100
Pour chaque périphérique : chargeur, dock, souris...	50

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et votent les dispositions et tarifs présentés ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

